

Séance du 18 mars 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le dix-huit mars deux mille vingt-cinq à neuf heures trente, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau et Amélie Landry (partiellement), formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le maire et président du comité exécutif Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE1957

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 mars 2025.

CE1958

Aide financière à la Fondation Québec Philanthrope

Il est résolu d'accorder une aide financière de 3 000\$ à la Fondation Québec Philanthrope, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE1959

Approbation du procès-verbal des séances du 18 et du 21 février 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18 et 21 février 2025.

CE1960

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2024 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Document d'aide à la décision [FIN-2025-010](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2024 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1961

Dépôt des listes de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-014](#)

Les listes de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1962

Dépôt des listes de virements de fonds et des crédits additionnels traités pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-015](#)

Les listes de virements de fonds et des crédits additionnels traités pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1963

Dépôt du rapport 2024 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien

Document d'aide à la décision [GRE-2025-014-R1](#)

Le rapport 2024 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1964

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion du 22 janvier 2025 et approbation des recommandations de ce comité

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-004](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 22 janvier 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de ce comité, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-004.

CE1965

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion du 30 janvier 2025 et dépôt de la liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-011](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 30 janvier 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

La liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour l'année 2025 est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1966

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la réunion du 6 novembre 2024

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-024](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la réunion du 6 novembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1967

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la réunion du 30 janvier 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-036](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la réunion du 30 janvier 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE1968

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la réunion du 27 janvier 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-029](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la réunion du 27 janvier 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE1969

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion extraordinaire du 18 février 2025 et approbation des recommandations

Document d'aide à la décision [ENV-2025-010](#)

Le procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion extraordinaire du 18 février 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision ENV-2025-010.

CE1970

Embauche d'un coordonnateur aux équipements motorisés à la Direction de l'entretien des infrastructures

Document d'aide à la décision [GCH-2025-022](#)

Il est résolu d'embaucher Patrick Vallerand à titre de coordonnateur aux équipements motorisés à la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre régulier à temps complet (40 heures), à la classe 5 et à l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE1971

Modification de la résolution CE1943 « Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté »

Document d'aide à la décision [GRE-2025-012](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE1943 « Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté » par :

- le remplacement, à l'alinéa, du numéro « GRE-2025-004 », par le numéro « GRE-2025-006 »;
 - le remplacement à l'annexe de la fiche de prise de décision GRE-2025-006, par l'annexe jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-012.
-

CE1972

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-013](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle que jointe à la fiche de prise de décision GRE-2025-013, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE1973

Règlement RV3520 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité (mois de mai sans tonte)

Document d'aide à la décision [ENV-2025-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3520 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-008.

Ce règlement a pour objet de suspendre l'application des paragraphes 4 et 5 du premier alinéa de l'article 7 entre le 1^{er} et le 31 mai de chaque année, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de participer au mouvement de protection des insectes pollinisateurs.

CE1974

Convention pour l'octroi d'une subvention à intervenir avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et crédits additionnels

Document d'aide à la décision [ENV-2025-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention pour l'octroi d'une subvention à intervenir avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, telle que jointe à la fiche de prise de décision ENV-2025-011, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu d'affecter les crédits additionnels à la somme prévue à cette convention à la réception de cette aide financière, afin de couvrir les dépenses relatives au programme d'aide financière pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques.

CE1975

Réhabilitations de conduites d'eau potable 2025 dans le cadre du programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2025-001](#)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide du programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023 qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employées ou employés, ses agentes ou agents, ses représentantes ou représentants, ses sous-traitantes ou sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;
- la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023;
- la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023 associés à son projet,

- et tout dépassement de coûts;
- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023.

CE1976

Mandat à la Direction des affaires juridiques pour faire reconnaître un individu et ses parents quérulents à l'égard du Commissaire à la déontologie policière

Document d'aide à la décision [POL-2025-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction des affaires juridiques à entreprendre toutes procédures judiciaires nécessaires pour faire reconnaître un individu et ses parents quérulents à l'égard du Commissaire à la déontologie policière.

CE1977

Participation financière de la Ville au projet de transformation de l'auditorium du Cégep de Lévis en grande salle de spectacle, aide financière à Diffusion culturelle de Lévis et financement afférent

Document d'aide à la décision DVC-ART-2025-012

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la participation financière de la Ville de Lévis au projet de transformation de l'auditorium du Cégep de Lévis en grande salle de spectacle pour une somme maximale indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-012, et ce, conditionnellement à la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications à la réalisation de ce projet pour un montant indiqué à cette fiche de prise de décision, à la contribution financière du Cégep de Lévis pour une somme indiquée à la fiche de prise de décision et de prévoir le financement requis au budget du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire le moment venu.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer le versement d'une aide financière additionnelle temporaire à Diffusion culturelle de Lévis pour la réalisation du projet défini à cette fiche de prise de décision, et de prévoir le financement requis au budget du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire le moment venu, cette aide financière totalisant le montant indiqué répartie sur cinq ans et selon la ventilation, le tout tel qu'indiqué à cette fiche de prise de décision.

CE1978

Avenant à l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2027 dans le cadre du volet 1 pour le soutien au rayonnement des régions à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, le ministre de la Culture et des Communications et autres partenaires

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2027 dans le cadre du volet 1 pour le soutien au rayonnement des régions à

intervenir avec la ministre des Affaires municipales, le ministre de la Culture et des Communications et autres partenaires, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-013, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1979

Nomination des membres du comité d'acquisition d'œuvres d'art

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Julie Suzanne Doyon, Lise Marsan, André Bécot et Annie Labbé, à titre de membre du comité d'acquisition d'œuvres d'art, soit à titre de personnes reconnues pour leur expertise dans le domaine des arts visuels, des métiers d'art et des murales.

CE1980

Reconnaissance des organismes

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître les organismes suivants :

- Club de bridge Louis-Fréchette;
- Ultimate Lévis;

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de ne pas reconnaître les organismes suivants :

- Association ukrainienne de Lévis;
- Vivre umano;
- Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la catégorie de reconnaissance des organismes suivants, afin de leur octroyer un statut d'organismes partenaires:

- Société de réadaptation et d'intégration communautaire;
- La jonction pour elle.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier le motif de reconnaissance de La parade de Noël de Saint-Étienne, sous réserve des conditions établies à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-006.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de résilier la reconnaissance des organismes suivants :

- Ludothèque de Lévis;
 - Centre de la petite enfance vire-crêpe;
 - Centre de la petite enfance le petit train;
 - Centre de la petite enfance de la Chaudière;
 - Centre de la petite enfance la petite grenouille;
 - Centre de la petite enfance la libellule;
 - Centre de la petite enfance petit tambour.
-

CE1981

Entente d'aide financière et de collaboration concernant l'édition 2025 de Lévis interculturelle à intervenir avec Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente d'aide financière et de collaboration concernant l'édition 2025 de Lévis interculturelle à intervenir avec Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles pour l'organisation de l'événement Lévis interculturelle, édition 2025, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-011, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE1982

Participation à l'édition 2025 de la Fête du voisinage, aide financière et soutien aux initiatives citoyennes

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-012](#)

Il est résolu d'autoriser la participation de la Ville à l'édition 2025 de la Fête du voisinage auprès du réseau Espace muni, tel que mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-012.

Il est également résolu d'accorder une aide financière aux organismes partenaires suivants, pour leur participation à cette fête et pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

- 500 \$ au Centre aide et prévention jeunesse;
 - 750 \$ à la Maison de la famille Rive-Sud;
 - 750 \$ à la Maison de la famille Chutes-Chaudière;
 - 750 \$ à l'Office municipal d'habitation de Lévis.
-

CE1983

Aide financière à Maison de la famille Rive-Sud, Espace finances, Trajectoire-emploi et Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non récurrente de 34 436\$\$ répartie comme suit :

- un montant de 10 000\$ à la Maison de la famille Rive-Sud;
- un montant de 10 725\$ à Espace finances;
- un montant de 10 000\$ à Trajectoire-emploi;
- au montant de 3 700\$ à Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles;

pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne et pour soutenir l'implantation de mesures ou d'outils dans le but de soutenir l'installation et l'intégration des nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants, et ce, à même le montant de 225 000\$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter l'utilisation d'un montant de 34 436\$, pour soutenir l'implantation de mesures ou d'outils ayant pour but de soutenir l'installation et l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire.

CE1984

Aide financière à Le patro de Lévis inc.

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière additionnelle non récurrente à Le patro de Lévis inc., telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-014, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE1985

Demande à la Société de transport de Lévis relative à la bonification du programme Accès-transport Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-015](#)

Il est résolu de demander à la Société de transport de Lévis une bonification du nombre de passages dans le cadre du programme Accès-transport Lévis, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision DCV-DSC-2025-015.

CE1986

Nomination de membres du comité de sélection du programme Citoyen ou Citoyenne d'honneur de la Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [COM-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer à titre de membres du comité du programme Citoyen ou Citoyenne d'honneur de la Ville de Lévis pour un mandat de deux ans :

- le maire, Gilles Lehouillier, à titre de président du comité;
 - le membre du conseil de la Ville et vice-présidente de la commission consultative de la culture Brigitte Duchesneau;
 - le membre du conseil de la Ville et président de la commission consultative de la culture Alexandre Fallu;
 - Michel Gagné, Président de la Corporation du centre de plein air de Lévis;
 - Julie Larochelle, Présidente de la Chambre de commerce de Lévis;
 - Barbra Tremblay, Directrice des Services à la communauté universitaire au campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski.
-

CE1987

Nomination de membres du comité consultatif de toponymie

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de Myriam Hallé, à titre de membre du comité consultatif de toponymie, et ce, pour un mandat d'une durée de quatre ans, débutant le 24 mars 2025.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Jérôme Poisson et David Lizotte, à titre de membres du comité consultatif de toponymie, et ce, pour un mandat d'une durée de quatre ans, débutant le 24 mars 2025.

CE1988

Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Nicolas Croteau, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans, débutant le 8 juillet 2025.

CE1989

Demande de modification règlementaire au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement concernant l'hébergement de travailleuses et de travailleurs agricoles saisonniers dans un bâtiment agricole existant Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-005](#)

Il est résolu de maintenir la décision prise par la résolution CE-2024-0506 « Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hébergement de travailleuses et de travailleurs agricoles saisonniers dans un bâtiment agricole existant) », à l'effet de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à autoriser l'hébergement temporaire pour des travailleuses et des travailleurs agricoles saisonniers à même des bâtiments agricoles existants et situés en zone agricole, et ce, pour les motifs suivants :

- bien que la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise de façon limitée et temporaire l'hébergement de travailleuses et de travailleurs agricoles à même des bâtiments agricoles existants, l'aménagement des logements aurait toutefois un caractère permanent, de même que si la Ville devait éventuellement exiger le démantèlement, ce serait difficile à exécuter;
- les objectifs de consolidation des activités agricoles et de développement de la main-d'œuvre agricole indiqués dans les documents de planification de la Ville sont appuyés par une réglementation permettant déjà l'hébergement temporaire de travailleuses et de travailleurs agricoles dans des bâtiments reposant sur des fondations de types piliers ou pieux.

CE1990

Demande d'autorisation 448252 présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec comprenant plusieurs volets visant à agrandir le terrain de camping situé au 264, chemin Saint-Grégoire (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis défavorable pour les utilisations à des fins autres que l'agriculture, soit de camping, des activités récréatives du camping (un bassin d'eau avec une plage, aires de pique-nique, allées de pétanques et autres), et d'un chemin d'accès de même que l'aliénation de parties du lot 5 632 144 du cadastre du Québec, 264, chemin Saint-Grégoire, (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement autorise les activités sportives ou récréatives extérieures à plusieurs endroits hors de la zone agricole. Alors, il existe des espaces vacants disponibles hors de la zone agricole permettant les usages demandés;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classe 4 avec des limitations de basse fertilité, de manque d'humidité, de surabondance d'eau et de sols pierreux;
- le site supporte des peuplements d'érables, les vestiges d'une ancienne érablière commerciale et des boisés de sorte qu'une utilisation agricole demeure possible;
- il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole permettant les activités récréatives extérieures et les chemins d'accès;
- la demande amplifiera les impacts négatifs sur l'homogénéité de la communauté agricole en accroissant une activité autre qu'agricole;
- le morcellement d'un lot en une multitude de lots détenus en copropriété rendra presque impossible le retour à l'agriculture des parcelles cédées ce qui aura un effet sur la ressource sol;
- le morcellement de lot en une multitude de propriétés cristallisera sa vocation non agricole et créera des contraintes à l'agriculture par son caractère permanent;
- le plan de développement de la zone agricole mentionne à son plan d'action l'intention de consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé (le territoire) et de son maintien (activités). L'aliénation et les usages demandés vont à l'encontre de ces objectifs;
- les paragraphes 3, 4, 7, 9 et 10 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE1991

Adoption du Règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, comme pouvant faire l'objet d'une autorisation d'usage conditionnel dans les zones A0030 et A1805 et précisions diverses)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2237, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-020.

CE1992

Adoption du Règlement RV-2024-34-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages

groupe C4, commerce au détail et service de proximité pour les véhicules, dans la zone C0148, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2238, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-022.

CE1993

Demande d'autorisation 448810 présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'installation d'une ligne de transport électrique à haute tension reliant le poste de Lévis au parc industriel de Charny, traversant le lot 2 059 345 et autres du cadastre du Québec (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable concernant la demande d'autorisation 448810 pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit la construction d'une ligne de transport de 230 kV, traversant les lots 2 059 345, 2 059 346, 2 059 347, 2 059 348, 2 059 349, 2 059 353, 2 059 358, 2 059 359, 2 059 360, 2 295 770, 2 295 925, 2 383 026, 2 383 027, 2 383 035, 2 383 045, 2 383 049, 2 383 052, 2 383 054, 2 383 056, 2 383 066, 2 383 078, 2 383 083, 2 384 449, 2 602 255, 2 692 840, 2 692 841, 3 484 176 et 3 484 177 du cadastre du Québec (secteur Saint-Jean-Chrysostome), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement autorise les infrastructures et constructions vouées à la distribution énergétique (ligne électrique) sur tout le territoire de la ville. Alors, il existe des espaces vacants disponibles hors de la zone agricole permettant la venue d'une nouvelle ligne de transport électrique. Cependant, il s'agit d'un espace approprié compte tenu des localisations du poste de distribution actuel et de la localisation du futur centre de données informatiques;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classes 3, 4 et organique avec des limitations de basse fertilité, de manque d'humidité, de surabondance d'eau et de sols pierreux;
- le tracé prévu parcourt principalement des couverts forestiers et dans une moindre mesure sur des terres cultivées. Les pratiques agricoles de ces terres ne seront pas affectées puisqu'aucun pylône de la ligne projetée ne sera construit en terre cultivée. Les lots touchés pourront continuer d'être utilisés à des fins agricoles. De plus, le tracé se situe dans une affectation agroforestière au schéma d'aménagement et de développement;
- l'objet de la demande n'entraînera aucune conséquence négative sur le milieu puisqu'il n'y a aucun pylône qui sera construit sur des terres cultivées et le déboisement n'affectera pas d'érablières commerciales;
- le tracé proposé est celui qui présente le moindre impact pour l'agriculture. Il s'agit donc de l'espace le plus approprié;
- la demande affectera de manière favorable la communauté agricole considérant que la construction de la ligne entraînera le démantèlement d'un tronçon de 4,4 km d'une ligne existante traversant des milieux cultivés et le

positionnement de la ligne de transport est majoritairement dans des endroits non favorables aux activités agricoles. Le projet serait encore plus favorable à la communauté agricole si Hydro-Québec radiait la servitude de la ligne qui sera démantelée;

- la ligne de transport d'énergie consolidera un investissement de plusieurs centaines de millions de dollars dans la construction d'un centre de données informatiques;
- dans le but d'établir un dialogue entre le monde agricole et le monde urbain, l'action A-6 du plan de développement de la zone agricole préconise de développer un réflexe de concertation entre les différents partenaires sur les dossiers structurants en zone agricole comme le passage d'un corridor de transport d'énergie. Le tracé proposé résulte de plusieurs rencontres avec les principales parties prenantes;
- les paragraphes 4, 7, 8 et 10 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE1994

Adoption du Projet de règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la zone M0108, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3523 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-031.

Ce règlement a pour objet d'ajouter le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la grille des spécifications de la zone M0108, et d'y prévoir les normes et spécifications et afférentes.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE1995

Demande d'autorisation 449156 présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'établissement d'une servitude de passage sur une partie du lot 1 962 282 du cadastre du Québec (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 449156, concernant une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'établissement d'une servitude de passage sur une partie du lot 1 962 282, du cadastre du Québec (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant

compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement autorise les infrastructures et constructions vouées à la gestion des eaux pluviales de même que les voies de circulation sur tout le territoire de la ville. Alors, il existe des espaces vacants disponibles hors de la zone agricole permettant l'établissement d'une servitude de passage. Cependant, il s'agit d'un espace approprié compte tenu que la finalité de l'utilisation de cette servitude permettra l'entretien d'une servitude de drainage entre l'autoroute Jean-Lesage et le ruisseau Terrebonne;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classes 3 et 4 avec des limitations de basse fertilité, de surabondance d'eau, de sols pierreux, de manque d'humidité, et de sols pierreux;
- la servitude de passage traversera un lot supportant des cultures de soya et de foin. D'ailleurs, ce lot se situe dans une affectation agricole dynamique au Schéma d'aménagement et de développement;
- l'objet de la demande n'entraînera aucune conséquence négative sur le milieu puisque la servitude se superposera à un chemin agricole existant sur environ 70 % de sa longueur;
- le tracé de la servitude proposée est celui qui présente le moindre impact pour l'agriculture. Il s'agit donc de l'espace le plus approprié;
- la demande n'affectera que d'une manière marginale la communauté agricole considérant que la servitude se superposera en bonne partie sur un chemin agricole existant, qu'elle servira à des fins d'utilité publique et qu'elle sera utilisée pour l'entretien d'un cours d'eau;
- les paragraphes 4, 7, 8, 9, 10 et 11 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE1996

Résolution habilitant la greffière à attester que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation visée à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relative à la demande de l'entreprise Extrudex aluminium Québec inc., concernant l'ajout d'un équipement de traitement de surface par nitruration

Document d'aide à la décision [URBA-SPI-2025-001](#)

Il est résolu de ne pas s'opposer à la demande d'autorisation présentée par le mandataire de l'entreprise Extrudex aluminium Québec inc., soit Emmanuel Boudreault, ingénieur au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux situés au 770, chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas), et d'autoriser, en conséquence, la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la Loi à l'égard de cette demande.

CE1997

Aide financière à SPA Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2025-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 30 000 \$ à SPA Ville de Lévis, pour son projet

d'acquisition d'une camionnette pour la récupération des animaux, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CE1998

Aide financière à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2025-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 150 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de Lévis inc., pour son projet d'agrandissement et de modernisation de la Maison de quartier, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CE1999

Aide financière à Mouvement sportif Lévis

Document d'aide à la décision DEV-2025-012

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière à Mouvement sportif Lévis, pour la réalisation d'une étude de marché du projet d'amphithéâtre, d'un montant équivalent à une proportion des coûts de la réalisation de cette étude et pour un montant maximum indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2025-012, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE2000

Convention d'aide financière au programme d'appui aux projets de développement aux actions régionales à intervenir avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Document d'aide à la décision [DEV-2025-015](#)

Il est de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière pour le programme d'appui aux actions régionales à intervenir avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-015, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2001

Attribution de contrat de travaux d'entretien des aménagements paysagers et décret de travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-016](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de travaux d'entretien des aménagements paysagers (appel d'offres 2025-50-01), à Vaporisation Québec inc., faisant affaire sous le nom d'Éco verdure, pour une dépense estimée à 716 968,02\$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à la soumission, et de décréter les travaux.

CE2002

Désistement total de la procédure d'expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et modification de la résolution CV-2023-03-55 « Financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots »

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le désistement total de la procédure d'expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis), publiée au registre foncier le 5 juin 2023 sous le numéro 28 060 325, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-003, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures de désistement total d'expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2023-03-55 « Financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots » par l'ajout, dans le premier alinéa, des mots « et de toute autre dépense nécessaire que l'acquisition ait lieu ou non. ».

CE2003

Régularisation du titre de propriété de la Ville d'une partie de l'assiette de la rue de la Fabrique (lot 2 220 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier une partie de l'assiette de la rue de la Fabrique (secteur Lévis), correspondant au lot 2 220 553 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur les plans joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-008, et d'autoriser la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser les titres de propriété de la Ville sur cette rue.

CE2004

Abrogation de la résolution CV-2023-07-62 « Acquisition par expropriation du lot 2 360 263 du cadastre du Québec (rue des Écureuils, secteur Lévis) et financement afférent »

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2023-07-62 « Acquisition par expropriation du lot 2 360 263 du cadastre du Québec (rue des Écureuils, secteur Lévis) et financement afférent ».

CE2005

Confirmation relative à l'utilisation et vente d'une partie du lot 6 259 391 du cadastre du Québec (rue Saint-Omer, secteur Lévis) et affectation du fruit de la vente

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-012](#)

Il est résolu de décréter que la partie du lot 6 259 391 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 570 mètres carrés, n'est plus affectée à l'utilité publique.

Il est enfin résolu d'accepter l'offre d'achat d'une partie du lot 6 259 391 du cadastre du Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-012, d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'affecter le produit de la vente à la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-2024-34-83 concernant la création de cette réserve.

CE2006

Contrat de location d'heures de terrains de soccer intérieur pour l'année 2025 à intervenir avec le Complexe de soccer honco de Lévis

Document d'aide à la décision [APP-2025-013](#)

Il est résolu de conclure le contrat de location d'heures de terrains de soccer intérieur pour l'année 2025 à intervenir avec le Complexe de soccer Honco de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2025-013, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2007

Financement de la dépense relative aux projets de mise à niveau de divers systèmes informatiques et technologiques, incluant les applications police et 911, et à la mise à jour et à l'évolution du système de gestion financière U4

Document d'aide à la décision [DTITN-2025-001](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative aux projets de mise à niveau de divers systèmes informatiques et technologiques, incluant les applications police et 911, d'affecter un montant de 1 198 500 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2026 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est enfin résolu de financer la dépense relative à la mise à jour et à l'évolution du système de gestion financière U4 au montant maximum de 134 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-2173.

CE2008

Contribution de données cartographiques aux plateformes de navigation et de cartographies web

Document d'aide à la décision [DTITN-STG-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le Chef de service des solutions technologiques et de la géomatique de la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique à accepter, au nom de la Ville, les conditions d'utilisation des plateformes de cartographie interactives, de poser tous les gestes requis, si nécessaire, afin de concrétiser ces ententes d'utilisation et d'autoriser le Service des solutions technologiques et de la géomatique de la Direction des technologies de l'information et de la transformation numérique à transmettre à ces plateformes les données géospatiales et non géospatiales concernant le territoire de la ville.

CE2009

Financement d'une dépense relative au projet de bonification des phasages et synchronisation des feux existants et des frais connexes et de réfection du réseau cyclable existant (sécurisation et mise aux normes) et les frais connexes

Document d'aide à la décision [TMD-2025-011](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative au projet de bonification des phasages et synchronisation des feux existants et des frais connexes, d'affecter un montant de 40 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2026 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est enfin résolu de financer la dépense relative au projet de réfection du réseau cyclable existant (sécurisation et mise aux normes) et les frais connexes au montant maximum de 50 000 \$, à même le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE2010

Approbation du Règlement no 189 autorisant une dépense et un emprunt de 6 000 000 \$ pour l'implantation d'un nouveau Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2025-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 189 autorisant une dépense et un emprunt de 6 000 000\$ pour l'implantation d'un nouveau Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) de la Société de transport de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-014.

CE2011

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative du 16 janvier 2025 et approbation des recommandations

Document d'aide à la décision [ENV-2025-006-R1](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'environnement tenue le 16 janvier 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision ENV-2025-006-R-1.

CE2012

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air des réunions du 19 mars, 16 avril, 18 juin et 19 septembre 2024 et approbation de recommandations de cette commission

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-003-R-1](#)

Le procès-verbal de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air des réunions du 19 mars, 16 avril, 18 juin et 19 septembre 2024 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de cette commission, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-003-R-1.

CE2013

Règlement RV3525 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

Document d'aide à la décision [ENV-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3525 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-009.

Ce règlement a pour objet d'établir, pour les trois prochaines années, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CE2014

Financement pour divers projets de bâtiments et d'aménagements

Document d'aide à la décision [GEN-RPBA-2025-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation de projets de bâtiments et d'aménagements sous la responsabilité du Service de la réalisation de projets de bâtiments et d'aménagements de la Direction du génie, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2025-002, comme suit :

- au montant maximum de 150 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-73 ;
- au montant maximum de 80 000 \$ à même le règlement d'emprunt RV-

- 2022-21-74 ;
- au montant maximum de 125 000 \$ à même le règlement d’emprunt RV-2023-22-71.

Le membre du comité exécutif Amélie Landry quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Amélie Landry reprend son siège.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE2015

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 07.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Guy Dumoulin, vice-président du
comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire du
comité exécutif